



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION

# inf santé

## Bulletin d'Informations

Numéro Spécial du 20 mai 2013

Port-au-Prince, HAÏTI

### Vers un cadre légal de l'avortement pour des raisons de santé en Haïti



Dr. Reynold Grand-Pierre, Dir. DSF; Dr Florence D. Guillaume, Ministre MSPP; Dr. Carré Théodore, Dir. DOSS

**S**ous le Leadership du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) avec la participation de divers secteurs de la société civile tels les différentes confessions religieuses (catholique, protestante, anglicane, vodouisante), des organisations nationales et internationales, des associations de femmes, des hommes de lois, des membres du Corps Diplomatique, la Coopération Tripartite Brésil-Cuba-Haïti, des cadres du Ministère et autres, un atelier de travail sur la thématique de l'avortement en Haïti a été tenu les 14 et 15 mai 2013, à l'Hôtel le Plaza Inn au Champ-de-Mars. L'objectif poursuivi à travers ces assises est de travailler à la mise en place d'un cadre légal moderne sur l'avortement, un sujet considéré comme tabou dans la société haïtienne bien qu'il soit pratiqué de façon clan-

destine et dans de mauvaises conditions. Ce document légal permettra de pratiquer l'avortement pour des raisons médicales et dans les meilleures conditions possibles afin de sauver la vie de bien de femmes.

« Pratiquer l'avortement ne devrait pas être considéré comme une action honteuse, mais un geste médical pour sauver la vie d'une mère qui est en danger pour une raison quelconque. Nous devons sortir du tabou pour faire de l'avortement un sujet réel, car dans le cas d'une malformation grave ou une violation (kadejak), la femme doit pouvoir recourir à un avortement selon les prescrits de la loi », a fait savoir la Ministre de la Santé Publique qui a donné le coup d'envoi de l'atelier.

« Cet atelier répond à une exigence de la mission du Ministère d'améliorer la situation sanitaire de la population et de s'adapter aux exigences de développement et de la modernité médicale,

*Suite a la page 2*

### Le MSPP dément les rumeurs et rassure la population sur la validité des vaccins

**D**ans un point de presse donné le vendredi 17 mai 2013, le Ministère de la Santé Publique et de la Population a porté un démenti formel contre les informations circulant dans la presse faisant croire que le Ministère au-



Dr. Yves Gaston Deslouches Dir. Adj. PEV

rait administré des vaccins avariés à des enfants et à des femmes dans le cadre de son Programme de Vaccination lors de la première phase de *Suite a la page 4*

### Sommaire Page

Vers un cadre légal de l'avortement pour des raisons de santé en Haïti..... 2

Saint Marc, le cœur du mémorial Sida battait à Bwa Leta..... 3

Le MSPP dément les rumeurs et rassure la population sur le vaccins..... 4

Renforcement intensif de la campagne contre le choléra dans l'Ouest..... 5

18 mai 2013, fête du Drapeau à l'Hôpital Défilée de Beudet..... 6

## Vers un cadre légal de l'avortement...

*Suite de la 1ère page*



de travailler à la réduction du taux de mortalité maternelle dans le pays. Ainsi, le MSPP initie avec différents secteurs de la société civile des discussions autour de la thématique de l'interruption médicale volontaire de la grossesse », a-elle précisé.

### ***La situation est préoccupante et les données parlent***

Aujourd'hui, l'avortement reste et demeure un sujet controversé à travers le monde. Environ 36% de la population mondiale vivent dans les pays où la loi autorise l'interruption de grossesse à la demande de la femme. 21% vivent dans des pays autorisant l'interruption volontaire de la grossesse pour des motifs sociaux tandis que 10% vivent dans des pays où l'interruption volontaire de grossesse n'est autorisée que si la santé physique de la femme est menacée. Environ 55 000 avortements à risque sont enregistrés dans le monde dont 95% dans des pays en développement, entraînant la mort de beaucoup de femmes. En Haïti, nous comptons 530 cas de mortalité maternelle pour chaque 100.000 naissances vivantes. De ces 530, 102 décès sont dûs à l'avortement (EMMUS IV, 2006). Il faut noter que ce chiffre est largement sous-estimé, vu que ces actes sont

pratiqués de manière illégale, et occasionne beaucoup de décès sur d'autres rubriques, a indiqué la Ministre.

### ***Cadre légal sur l'avortement.***

L'article 262 du Code Pénal de notre pays interdit le recours à l'interruption volontaire de grossesse, quelles que soient les raisons. Cependant, il nous faut travailler pour rentrer dans la modernité. Ainsi, depuis quelques années, les combattantes pour l'émergence du mouvement féministe ont fait un véritable plaidoyer en faveur de la libération de l'avortement. Dans la foulée, des partisans de l'interruption volontaire de grossesse considèrent comme un droit inaliénable de toute femme la liberté de se débarrasser d'une grossesse non désirée. Malgré les difficultés d'établir des statistiques officielles, l'IVG reste une cause majeure de mortalité maternelle et de complications gynécologiques en Haïti comme ailleurs. Depuis les années 1950, les lois sur l'avortement ont été modifiées dans beaucoup de pays en faveur de la santé maternelle. L'un des huit principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement stipule : « Réduire le nombre des grossesses non désirées, des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et

donc réduire les décès maternels, augmenter la planification familiale pour sauver la vie des femmes ».

Peut-on rester sans action devant les avancées de la médecine moderne ?

Devant cette situation, le MSPP se sent particulièrement interpellé par la situation des femmes portant une grossesse incompatible avec leur survie ou celle de leur progéniture, ainsi que celles devenues enceintes après avoir subi un viol. Les avancées de la médecine moderne ont ouvert la voie au diagnostic précoce de grossesses incompatibles avec la vie de la mère ou de malformations fœtales graves. Nous ne devons pas continuer à condamner nos femmes à garder une grossesse dans les conditions sus-mentionnées et feindre d'ignorer qu'elles se livrent à des mains inexpertes pour obtenir un avortement clandestin, a déclaré le Dr Guillaume, qui a en outre, salué le courage du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme dans la lutte menée dans ce domaine en Haïti, notamment la regrettée mémoire Myriam Merlet, qui avait proposé des lois dépénalisant l'interruption volontaire de la grossesse dans les cas de viol, d'inceste et de danger pour la vie de la mère bien que ce projet de lois reste encore en souffrance, a-t-elle déploré.

### ***Comment palier cette situation ?***

Pour apporter définitivement une solution à la thématique de l'avortement qui reste un problème majeur pour les femmes en âge de procréer en Haïti, la Ministre Guillaume dit compter sur la qualité des participants réunis pour poser le problème dans tous ses aspects, l'analyser afin de faire au Ministère de la Santé des recommandations qui viseront à mettre en place les principes directeurs de sa Politique Nationale de Santé à savoir : l'universalité garantissant l'accès à tout un chacun, la globalité des soins, l'équité des services fournis et la qualité visant l'offre de services adéquats.

*Suite à la page 5*



## Saint-Marc, le cœur du mémorial SIDA battait à Bwa Leta



**L**e cœur du 14e mémorial SIDA à la chandelle en Haïti battait à Bwa Leta, 4e section communale de la ville de Saint-Marc, le dimanche 19 mai. Le slogan mobilisateur « Nan tèt ansanm n ap travay pou derasinen sida », tel est le slogan qui a été retenu.

Sous une grande tente battue par les vents, le soleil et la pluie, Esther Boucicut Stanislas, la première femme haïtienne qui a eu le courage de révéler en public sa séropositivité, a pleuré. Des larmes de reconnaissance, des larmes pour exprimer son comble d'émotion : « Si vous ne m'aviez pas supporté dans les premiers moments, je ne serais pas là ce dimanche 19 mai 2013 pour dire en chœur avec vous " Nan tèt ansanm n ap travay pou derasinen sida ". Si vous ne m'aviez pas acceptée, je n'aurais pas trouvé autant d'amour et d'énergie en moi, pour dire partout où je passe, et dans ma communauté particulièrement, qu'une personne vivant avec le VIH/SIDA se nourrit aussi de rêves et de grandes ambitions pour transformer son milieu. C'est ce que je m'efforce d'appliquer dans ma vie », a déclaré Esther, la présidente de la Plate-

forme haïtienne des Associations de Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PHAPH+).

Courageuse, tenant ferme le micro, d'une voix calme et teintée de tristesse, elle a lâché : « Bwa Leta, se vi m. Bwa Leta se nanm mwen. Lè m mouri antere m Bwa Leta ».

### *Un projet ambitieux*

Esther qui, depuis deux décennies, est à la tête de la Fondation Esther Boucicut Stanislas (FEBS) a dévoilé au public un projet ambitieux à Bwa Leta. Elle compte ériger sur le site des logements sociaux de transit pour les séropositifs désireux d'apprendre un métier. Aussi, des centres professionnels vont être mis sur pied. Ces structures professionnelles seront ouvertes à tout le monde. Par ailleurs, un centre de santé et un orphelinat font partie des structures à concrétiser dans le projet.

Pour la présidente de la FEBS, il est temps que les personnes, dont les jours se prolongent grâce aux bienfaits de la médecine, ne s'apitoient plus sur leur sort. Aujourd'hui, les PVVIH devraient cultiver leur leadership pour transformer leur communauté, pense-t-elle. L'autonomie

des PVVIH est une condition sine qua non pour faire avancer la lutte, assure-t-elle.

### *Un exemple éloquent*

Toutefois, elle relativise. Une PVVIH, pour voler de ses propres ailes, a besoin d'affection, d'encadrement, du support de la communauté pour prendre confiance en elle-même. Son exemple illustre éloquentement le combat qu'elle mène actuellement.

« Je n'aurais pas pu accomplir les projets qui me tiennent à cœur si vous ne m'aviez pas accepté telle que je suis. Pour ce 14e mémorial, je n'aurais pas assez de mots pour dire merci à POZ, au Dr Eddy Génécé que j'ai rencontré sur mon chemin. Il m'a comprise et m'a accompagnée. Un grand merci au Ministère de la Santé Publique qui est venu à



moi, au CECOSIDA qui m'a toujours soutenue. Comment ne pas dire merci à Housing Work, à Edner Boucicut qui porte loin notre plaidoyer. Comment ne pas dire un grand merci à ma famille, aux membres de FEBS qui sont toujours là avec moi. Merci à la ville de Saint-Marc. Je sais que je suis dans votre cœur », a-t-elle dit, émue.

### *Une enquête sur des groupes à risque*

L'émotion a parcouru sous la tente, lorsque la représentante de Promoteur Objectif Zéro SIDA, le Dr Myrna Eustache, a signalé que bientôt nous allons pleurer parce que dans les communautés des homosexuels en Haïti la tendance de la séro-

## Le MSPP dément les rumeurs et ...

*Suite de la 1ère page*



la campagne de vaccination contre la Tétanos Maternel et Néonatal entre le 29 avril et le 5 mai 2013.

« Nous voulons rassurer la population haïtienne en l'informant qu'aucune des 1620 doses DT expirés retrouvées dans trois (3) magasins du Ministère à l'échelle nationale n'a été administrée à un enfant ni à une femme en âge de procréer (15 à 49 ans) lors de notre première séance qui vient d'être bouclée », a fait remarquer le Dr Yves Gaston Deslouches, Directeur Adjoint du Programme Elargi de Vaccination.

« Voici de quoi il s'agit : Lors d'une séance de supervision de nos techniciens dans notre magasin (chaîne de froid) dans le département du Sud, les techniciens ont trouvé 220 doses de DT qui arrivent au seuil d'expiration. Pour nous assurer de la validité de nos produits vaccinaux, une alerte a été passée à tous les directeurs départementaux du MSPP leur demandant de vérifier à nouveau tous les autres magasins. Ainsi, lors de cette nouvelle vérification, 1200 doses de DT expirées ont été retrouvées dans le Nord et 200 dans le Centre. Ce qui donne un total de 1620 doses de DT expirées. Elles ont été

remplacées par des produits valides sur un total de 1 million 500 mille doses qu'on doit attribuer aux enfants et aux femmes en âge de procréer (15-49 ans) pour les deux phases qui devront terminer le 5 juin prochain », a précisé le Dr Yves Gaston Deslouches.

« ... Il faut donner de la bonne information à la population pour l'encourager à se faire vacciner, au lieu de la décourager avec une information erronée qui va créer une psychose de peur chez elle, comme une raison de refuser de se faire immuniser. La vaccination, c'est notre travail, nous continuerons à agir en professionnels pour immuniser tous nos enfants et toutes les femmes en âge de procréer comme nous avons vacciné plus de 3 millions d'enfants l'année dernière dans le cadre de cette campagne de routine. Ce qui a permis à Haïti d'obtenir de la Communauté Internationale sa certification comme pays libre de la Rougeole et de la Rubéole », a fait savoir le Dr Jean André, Conseiller Technique à la DPEV.

« Cela nous arrive souvent de vider nos magasins des produits avariés pour les remplacer par d'autres produits certi-

fiés dans le cadre de nos supervisions de routine. Il n'y a aucun moyen non plus d'injecter un vaccin périmé, car le vaccin subi toute une chaîne d'examen de contrôle depuis la fabrication passant par la certification, le transport d'un pays à un autre, l'entreposage après livraison jusqu'à la préparation pour faire l'injection. Donc, si le produit a une défaillance quelconque, le MSPP ne va l'attribuer à personne », a rassuré le Conseiller Technique, Dr Jean André.

Signalons que la deuxième phase de la campagne de vaccination contre le Tétanos Maternel et Néonatal débutera le 29 mai pour prendre fin le 5 juin 2013. Lors de cette campagne intensive, le Ministère projette de vacciner environ 1 million 500 mille femmes contre le Tétanos Maternel et Néonatal dans le pays.

---

Ronald Singer  
Resp. de presse MSPP  
singerronald65@yahoo.fr



## Renforcement intensif de la campagne de sensibilisation contre le choléra dans l'Ouest



Dr. Brignol Boulin; Dr. Laurent Gilnor; Dr. Donald François

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population, à travers la Direction Départementale de l'Ouest, a lancé le lundi 13 mai 2013, une vaste campagne de sensibilisation contre le choléra dans toutes les communes de ce département. 50 brigadiers sont déployés et passeront de commune en commune à raison de 10 agents par quartier jusqu'à couvrir la commune entière. L'objectif de ce déploiement de brigadiers est de sensibiliser la population sur le danger que représente encore le choléra dans le pays malgré l'inexistence sur toute l'étendue du territoire national de foyers actifs.

Le choléra n'a pas fini avec la saison sèche, au contraire nous devons nous préparer à recevoir de nouveaux cas avec la saison pluvieuse. « Ainsi, nous faisons la mise en place et le repositionnement des intrants pour renforcer la surveillance épidémiologique. Les brigadiers ont pour mission de sensibiliser la population sur la stricte application des mesures d'hygiène et de signaler le moindre cas de diarrhée pour les canaliser à une structure de prise en charge », a déclaré le Dr Brignol Boulin, Directeur Adjoint de la DSO.

De son côté, le Dr Donald François, Coordonnateur du Task Force Choléra au MSPP, a fait savoir que le choléra peut être traité si nous mettons tous en pratique les mesures d'hygiène pour le freiner à savoir :

- Tout moun dwe lave men yo ak dlo trete avan yo manje ak lè yo soti nan twalèt

- Tout moun dwe bwè dlo trete

- Yo dwe lave fwi ak legim yo avan yo manje yo

- Yo dwe fè bezwen yo nan latrin.

Notons que cette campagne intensive contre le choléra dans les communes du département de l'Ouest durera un mois. Parallèlement, la campagne ordinaire contre la pandémie de choléra se poursuit dans les 10 départements sanitaires du pays pour renforcer la surveillance en termes de prévention de la maladie.

---

Ronald Singer  
Resp. de presse MSPP  
singerronald65@yahoo.fr

## Vers un cadre légal...

*Suite de la 2ème page*

Les recommandations qui sortiront ont de ces assises permettront à un comité multi-sectoriel d'experts de faire une nouvelle proposition aux législateurs qui prendra en compte notre réalité d'aujourd'hui sur la nécessité d'avancer avec la modernité

médicale afin d'avoir une nouvelle législation sur l'avortement ou l'interruption médicale volontaire de grossesse non désirée pour sauver la vie de nos femmes.

---

Ronald Singer  
Resp. de presse MSPP  
singerronald65@yahoo.fr

## Saint Marc, le coeur...

*Suite de la 3ème page*

prévalence au VIH/SIDA est à la hausse. Selon une dernière enquête, sur chaque groupe de 100 homosexuels, 20 sont infectés soit 18% de prévalence chez eux et 8.1% chez les travailleuses du sexe. « Nou pral kriye. Savez-vous qu'en Haïti, il n'y a pas de cloisonnement entre les hétérosexuels et les homosexuels ? », a-t-elle insisté.

Cette tendance spaghettis où tout se mêle est une constante dans notre milieu.

N'a-t-on pas crié trop tôt victoire en affichant partout où l'on passe les chiffres qui indiquent que la séroprevalence en Haïti a chuté de 2.2% ?

Au cours de la cérémonie, Malia Jean a adressé une prière à Dieu afin que le Dr Eddy Gécécé, promoteur du mémorial SIDA en Haïti, se réveille de son coma pour prendre part à un prochain mémorial.

La journée du dimanche a été ponctuée par des témoignages et des représentations artistiques qui ont donné au mémorial une couleur de fête. Au terme de la cérémonie, le V inversé du ruban rouge tremblotait de flammes de bougies en hommage à ceux qui sont fauchés par le SIDA et en signe de solidarité à ceux qui vivent avec la maladie et encore une manière de dire aux autres de continuer la lutte jusqu'à ce que ce V rouge inversé se retourne vers le ciel comme un V de la victoire.

---

Claude Bernard Sérant

## 18 mai 2013, fête du Drapeau à l'Hôpital Défilée de Beudet



l'organisation de cette activité. Il faut aussi signaler, ce jour là, à l'HDB, la présence d'un groupe évangélique connu sous le nom de « Groupe 18 » qui, régulièrement chaque 18 du mois vient visiter les malades, leur donnant des soins, les baignant, les rasant, leur distribuant de la nourriture, des vêtements et des articles de toilette...



**A** l'Hôpital Défilée de Beudet (HDB) la fête du Drapeau a été commémorée avec éclat le samedi 18 mai par les malades à l'initiative d'une de leurs pairs. Ont participé à cette célébration, plusieurs membres du personnel de l'hôpital dont l'Administrateur, M. Jean Robert Vincent, la très dévouée Dr Marie Ange Jean Fils, Medecin en service social et le surveillant général M. Emile Mérésier ainsi que des membres de l'Unité de Santé Mentale (USM) du MSPP : le Coordonnateur René Domersant et le psychologue Inddy Joseph.

Après la distribution des petits drapeaux fournis généreusement par le MENFP à l'Unité de Santé Mentale, ce fut l'envoi d'un grand drapeau flambant neuf à un mat improvisé audessus de l'Administration, tandis que l'on chantait des couplets de la Dessalinienne. Ensuite sur la cour de l'hospital des malades ont pris part à un défilé d'une trentaine de minutes sous un soleil de plomb, en agitant leurs drapeaux et en chantant des chants



patriotiques auxquels ont succédé des chants évangéliques. Et le tout s'est clôturé par des psaumes et des ovations à ceux qui ont facilité et appuyé